



Sujet clos

Par **julien38230**, le **14/11/2011** à **15:02**

Sujet clos
Merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **14/11/2011** à **15:36**

bjr,
déclarer vivre seule avec ses 2 enfants alors que vous viviez avec elle c'est une déclaration mensongère dans le but d'obtenir par fraude des aides sociales indues.
votre situation financière risque d'être encore plus difficile le jour il vous faudra rembourser le trop perçu.
mais peut être aurez-vous la chance de passer à travers !
cdt

Par **julien38230**, le **14/11/2011** à **16:19**

Amatjuris, bonjour à vous.
En fait, c'est plus par bêtise que notre situation est comme elle est que par une volonté délibérée de frauder.
Maintenant que nous sommes au pied du mur, la sentence risque d'être amère et la leçon définitive...
Merci pour votre réponse, malgré la dureté de vos propos
Je reconnais que nous avons fait preuve d'une sacré dose d'idiotie

Par **francis050350**, le **14/11/2011 à 18:04**

Bonsoir ,

Sauf erreur c'est les impôts qui vous posent la question ? Ne parlons pas de CAF c'est un raccourci trop rapide . A moins que vous n'avez déjà de leurs nouvelles ?, ne vous faites donc aucun souci .

Pour les impôts le seul problème c'est le plafonnement de la taxe d'habitation (c'est en fait ce qu'ils ont dans la tête) La prescription en la matière c'est le 31/12 de n+1 donc répondez si vous voulez (moi je ne répondrais pas) que c'est une situation relativement nouvelle qui est vers le mois de février 2011 , cela n'aura don d'incidence que sur la TH de 2012 ;Il n'y a pas le feu .

Pour la CAF de même pas de souci si d'après ce que je comprends ils ne vous demandent rien ne vous faites aucune bile

Je suis un ancien des impôts et sur le sujet qui vous concerne il n'y a pas de passerelle entre CAF et impôts.

Je suis vraiment désolé de ne pas être sur la même longueur d'onde qu'amaturjis , mais pour moi les "petits" qui comme vous se démerdent pour grater des "kopecs" d'aides ne sont pas des fraudeurs .Ce sont des gens qui subissent tous les jours les difficultés de la vie au quotidien et qui sont trops faibles pour résister à la machinerie administrative .

Moi , je sais ce que c'est que les vrais truands , faites moi confiance , on ne fais rien et on ne peut rien faire contre les "gros" .

J'ai passé 35 ans en contrôle dans l'administration en qualité d'inspecteur et ma conclusion est :....REVOLTEZ VOUS LES FAIBLES , TRICHEZ si vous pouvez (DSK , il paie ses impôts aux USA ou il est exo ; AZNAVOUR qui n'est pas plus suisse que moi je suis pape , Johnny qui passe une semaine chez les Hélvètes par ansetc....)

N'ayez pas honte et faites fi des leçons de morale et faites comme SARKO qui triche l'ISF 20 000 € par an sans compter le reste ! .

Comme disait THIERS le premier président du conseil sous la 3ème république en 1873l'impot ? faites payer les petits ils sont plus nombreux .

Donc vous ne risquez pas grand chose , le meilleur conseil que je peux vous donner c'est même de ne pas répondre .

Par **mimi493**, le **14/11/2011 à 18:14**

[citation]Je suis un ancien des impôts et sur le sujet qui vous concerne il n'y a pas de passerelle entre CAF et impôts. [/citation] ce n'est plus le cas.

Par **francis050350**, le **14/11/2011 à 18:40**

Bonsoir ,

Je suis désolé pour mimi , mais si dans les faits la chose est réelle !!!